



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU:

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Soumission par télécopieur:

1-855-983-1808

Soumission par courriel:

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 004 À UNE INVITATION À SOUMISSIONER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada Service national de passation de marchés Ville de Québec, Québec

Titre : Construction d'un duplex écoénergétique à Pond Inlet		
N° de l'invitation : 5P468-22-0003/A	Date : 12 septembre 2022	
N° de modification : 004		
N° de référence du client : S/O		
N° de référence de SEAG : PW-22-00999981		

L'invitation prend fin :	Fuseau horaire :
À: 14h00	EDT - HAE
Le: 15 septembre 2022	
	1

F.A.B.:				
Usine : □	Destination : $oximes$	Autre : □		
Adresser toute demande de renseignements à : Cloë Pelland Tessier				

N° de téléphone : N° de télécopieur : 418 928-7252 (855) 983-1808

Courriel:

cloe.pelland-tessier@pc.gc.ca

Destination des biens, services et travaux de construction : Pond Inlet, Nunavut

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :		
Adresse :		
N° de téléphone :	Courriel :	
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :		
Signature :	Date :	



N° de l'invitation : N° de la modification : Autorité contractante : 5P468-22-0003/A 004 Cloë Pelland Tessier

N° de référence du client :

Titre: S/O Construction d'un duplex écoénergétique à Pond Inlet

Modification 004

Cet amendement vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

A. Questions et réponses

RÉF Q1. Revêtement de la toiture

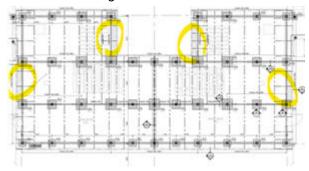
Sur le dessin A0.01 pour les éléments de toiture R1 et R2, le revêtement en contreplaqué sous les panneaux structuraux isolés est de 13 mm, mais la description de la charpente de bois sur le dessin S1.01 indique l'utilisation d'un contreplaqué d'un minimum de 16 mm pour la toiture. Veuillez nous conseiller.

R1. Utilisation d'un revêtement en contreplaqué de 16 mm pour les toits en pente.

Q2. RÉF **Dessins A2.01 et S2.01**

Sur le dessin architectural A2.01, les zones hachurées représentaient « 217 – panneau amovible pour le remplacement du réservoir ». Nous comprenons qu'il s'agit des panneaux muraux.

Les panneaux au niveau du plancher du vide sanitaire, tel qu'il est indiqué sur ce dessin, devraient-ils également être amovibles?



R2. Seuls les panneaux muraux sont amovibles.

Q3. RÉF Dessin S1.03

Veuillez fournir la description des éléments des murs porteurs et des murs travaillant en cisaillement qui manque aux sections 11, 12 et 13.

R3. Section 11 : mur porteur intérieur de 38 x 89 @ 400.

> Section 12 : mur mitoyen double de 38 x 89 @ 400 avec couche d'air entre les deux. Poser le revêtement selon le plan et la section.

> Section 13 : mur porteur intérieur/extérieur de 38 x 140 @ 400. Faire descendre le revêtement jusqu'au rez-de-chaussée comme indiqué dans la section.

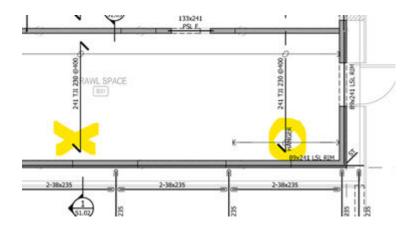
RÉF Q4. Dessin S2.02

Veuillez confirmer la taille des solives de rive non indiquée sur la grille A et la grille 2. Les suspensions pour TJI sont-elles requises uniquement aux endroits indiqués?

N° de l'invitation :N° de la modification :Autorité contractante :5P468-22-0003/A004Cloë Pelland Tessier

N° de référence du client : Titre :

S/O Construction d'un duplex écoénergétique à Pond Inlet



R4. C'est exact; les suspensions ne sont requises qu'aux endroits indiqués le long de la ligne de grille 3.

Les solives de bordure le long de la ligne de grille A et 2 doivent également être du LSL (bois de longs copeaux lamellés) de 89 x 241.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.